AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-2-71 148744

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
Boîte Postale 1078 - 34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 Francs

N° 125 - FEVRIER 71

CULTURES MARAICHERES

LA MOUCHE DES SEMIS

L'an dernier nous avions traité de cette question dans un bulletin à la suite des récents résultats obtenus par l'I.N.R.A. à Montfavet. Nous reprendrons cette question cette année en ajoutant les résultats d'essais de 1970 qui ont permis de faire progresser encore la lutte et de mettre en évidence certains éléments nouveaux qui ont pu être précisés.

De très nombreuses espèces légumières et florales de plein champ sont fréquemment attaquées par la Mouche des semis en toutes saisons et tout particulièrement au printemps (période de pointe des vols de la Mouche).

L'absence d'insecticides vraiment efficaces, l'insuffisance des connaissances relatives au mécanisme de l'infestation, certains aspects mal connus de la biologie de l'insecte rendaient jusqu'à présent très irréguliers et décevants, parfois, les résultats obtenus dans la lutte contre ce parasite.

Les études entreprises depuis quelques années ont permis de dégager certains enseignements, de mettre au point des méthodes de lutte efficaces, quoique encore limitées à quelques espèces cultivées les plus sensibles et ont montré l'extrême complexité de la lutte.

Certains facteurs peuvent influer énormément sur l'importance des attaques.

La Mouche des semis affectionne tout particulièrement :

- de très nombreux végétaux vivants que la larve parasite, soit avant, soit au cours de la levée,
- la matière organique apportée au sol : fumier, tourteau, farines de poisson, sang séché, etc... dont l'asticot se nourrit,
- les débris végétaux provenant des cultures précédentes et enfouis dans le sol qui servent de nourriture à la larve dans l'attente d'une alimentation vivante,
- les sols humides et fraichement retournés qui stimulent la ponte.

La période de sensibilité des jeunes plantes aux attaques de la Mouche des semis n'excède généralement pas 2 à 3 semaines. Tous les facteurs qui conditionnent la vitesse de la végétation influent énormément sur l'importance des dégâts. C'est ainsi que des températures insuffisamment élevées qui freinent la végétation ou des semences de qualité médiocre donnant une germination lente et irrégulière et des plantules peu vigoureuses, allongent la durée de la période sensible et peuvent accroître considérablement le pourcentage des attaques. Il y a lutte de vitesse entre la croissance de la plante et la Mouche des semis.

L'agriculteur devra, pour atténuer les risques d'attaque :

- éviter l'apport de matières organiques, celles mal décomposées surtout, peu de temps avant le semis.
- éviter de semer après une culture dont les débris restant au sol ont un grand pouvoir attractif pour la Mouche des semis (tout particulièrement ceux du choux, carottes, épinards, radis, engrais verts, etc...)
- dans la mesure du possible, ne pas effectuer de semis en période défavorable à une germination et une végétation rapides, d'autant plus que la larve de la Mouche est moins sensibilisée que le végétal par des températures trop basses,
- s'assurer auprès des fournisseurs en graines de l'excellente qualité de la semence,
- choisir parmi les variétés celles les mieux adaptées aux conditions climatiques de l'époque du semis,
- assurer la protection des semis contre la Mouche pendant toute la période sensible (une seule application étant suffisante).

P 440

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

LUTTE CHIMIQUE -

Entre autres facteurs qui conditionnent la réussite de la lutte chimique il faut considérer la réaction de la semence ou de la jeune plantule à l'insecticide.

En effet une action dépressive du produit qui risque de retarder la levée et d'allonger la durée de la période sensible peut être un facteur d'échec, même si l'insecticide utilisé est efficace en d'autres circonstances.

Pour le moment la lutte chimique n'est au point que pour le Melon, le Haricot, et les bulbilles de glaïeul. D'autres espèces sont à l'étude.

MELON :

Le seul traitement chimique consiste à pulvériser sur les poquets (trous bouchés) un des insecticides suivants :

Chlorfenvinphos	60 g de M.A./hl
Trichloronate	60 g de M.A./hl
Diazinon	45 g de M.A./hl

On pulvérisera 50 cc de bouillie par poquet, soit environ 400 l/ha.

Il a été prouvé que la pose de films plastiques, si elle était une bonne méthode de lutte pour les attaques ultérieures, était insuffisante sans traitement préalable du sol. En effet pontes et larves présentes dans le sol au moment du semis assuraient souvent une contamination qui sans traitement occasionnait parfois de graves dégâts.

La méthode consiste donc à traiter le sol dès le semis et à mettre le film plastique de suite après.

Associée aux divers procédés culturaux capables de limiter les infestations cette technique donne toute satisfaction et évite de devoir procéder au remplacement des manquants pratique toujours longue et onéreuse. Il a été admis qu'en dessus de 95% de poquets utilisables (chiffre souvent obtenu et dépassé avec cette méthode de lutte) le remplacement des manquants n'est plus justifié.

L'adjonction de Thirame (150 g de M.A./hl) à la bouillie est une bonne précaution.

HARICOT :

Le seul traitement de la semence assure une bonne protection à condition toutefois que les risques d'attaques par la Mouche ne soient pas trop importants (végétation lente, précédent cultural favorable, etc...)

On utilisera pour traiter la semence, soit :

Diethion	1,5 g de M.A. par kilog de graines
Carbophénothion	1,25 g de M.A. par kilog de graines
Trichloronate	1,00 g de M.A. par kilog de graines

Si les risques sont jugés trop grands on aura tout intérêt à traiter les rangs de semis avec :

	Chlorfenvinphos	120 g de M.A./hl
ou	Trichloronate	90 g de M.A./hl

Pulvériser 1 litre de bouillie par 15 mètres linéaire de rangée (20 cm de large environ).

Quel que soit l'insecticide utilisé pour traiter la semence il faudra toujours choisir un produit différent pour pulvériser sur le sol.

Dans les essais de l'I.N.R.A. la meilleure combinaison a été Diethion pour les graines et Chlorfenvinphos pour la pulvérisation du sol.

Certains insecticides qui se sont montrés efficaces dans la protection de la semence n'ont toutefois pas donné satisfaction à la levée du fait de leur effet dépressif sur la végétation qu'ils ralentissent, d'où allongement de la période sensible à la Mouche et pourcentages d'attaques trop importants.

.../...

BULBILLES DE GLAIEUL :

Uniquement réservé aux bulbilles destinés au grossissement (la Mouche est peu nuisible aux gros bulbes) le traitement consiste à les laisser tremper pendant I heure dans une bouillie contenant soit :

- du Chlorfenvinphos à 40 g de M.A./hl
- du Trichloronate à 40 g de M.A./hl
- du Bromophos à 60 g de M.A./hl
- du Dichlofenthion à I20 g de M.A./hl
- du Diazinon à 40 g de M.A/hl

Pour les cas particuliers non encore étudiés ou mis au point, le traitement du sol recommandé pour le Haricot peut assurer une bonne protection à condition de ne pas trop avoir un effet dépressif susceptible de ralentir la levée, éventualité qui peut varier d'une espèce cultivée à l'autre.

N.B. - Les renseignements ci-dessus nous ont été fournis par M. AUDEMARD, du Laboratoire de Zoologie de l'INRA (Montfavet).

RHIZOCTONE VIOLET DE L'ASPERGE

Indépendamment de diverses mesures générales, d'ordre cultural surtout, que l'on doit respecter pour éviter l'installation d'une aspergière en terre susceptible d'être contaminée par la maladie et pour limiter certains risques dus à des facteurs favorisants, la désinfection des griffes avant plantation est une excellente précaution.

Si elle n'a pas déjà été pratiquée par le pépiniériste elle sera réalisée en trempant les griffes pendant 15 minutes dans de l'eau de javel à I2° chlorométrique (soit un sachet de 250 cc du commerce à 48° chlorométrique dans un litre d'eau). Laisser égoutter et rincer abondamment à l'eau courante. Planter de suite après.

P. CHRESTIAN

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Tirage du 11 février I971 - 3235 exemplaires

Le précédent bulletin a été envoyé le 27 janvier (N° I24 - I° supplément)

P.441